

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 01/07/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 01/07/21
Affichage le : 15/07/21
Transmission préfecture le : 15/07/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210713-lmc1122668B-DE-1-1
Du : 15/07/21
Délibération exécutoire le : 15/07/21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du mardi 13 juillet 2021

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGETS
DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE
MATERNEL PORCHEFONTAINE, MAISON ENFANCE YVELINES)
NOUVEL ENVOI - ANNULE ET REMPLACE SUITE A UNE
ERREUR MATÉRIELLE DANS LA SAISIE DES VOTES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2020-CD-1-6071.1 du 31 janvier 2020 adoptant les budgets primitifs 2020 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison de l'Enfance Yvelines;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2020-CD-1-6160.1 du 26 juin 2020 adoptant les budgets supplémentaire 2020 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison de l'Enfance Yvelines;

Vu les comptes de gestion 2020 des budgets annexes du Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et de la Maison Enfance Yvelines (MEY) présentés par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Les comptes de gestion 2020 des budgets annexes du Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et de la Maison de l'Enfance Yvelines (MEY), présentés par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein des comptes administratifs, sont approuvés.

Article 2 : Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du CMP et du budget annexe MEY sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

	Résultats MEY	Résultats CMP		
Fonctionnement en € :				
Dépenses				
Prévus :	6 196 859,00	4 328 530,00		
Réalisées :	5 769 929,18	4 200 127,15		
	<i>Dont dépenses rattachées :</i>	<i>53 386,48</i>		
		<i>54 073,25</i>		
Recettes				
Prévus :	6 196 859,00	4 328 530,00		
Réalisées :	5 769 929,18	4 200 127,15		
Résultats d'exécution 2020 en fonctionnement :				
Excédent de fonctionnement de 2019 reporté en 2020 :				
Résultats de l'exercice 2020 en fonctionnement :				
Investissement en € :				
Dépenses				
Prévus :	87 500,00	66 000,00		
Réalisées :	42 098,34	27 024,52		
Recettes				
Prévus :	87 500,00	66 000,00		
Réalisées :	88 807,80	55 435,15		
Résultats d'exécution 2020 en investissement :			<i>46 709,46</i>	<i>28 410,63</i>

Solde d'exécution d'investissement de 2019 reporté en 2020 :	359 366,92	307 435,38
Résultats de l'exercice 2020 en investissement :	406 076,38	335 846,01
Résultat de l'exercice 2020 global en € :	406 076,38	335 846,01
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2020 en € :	- 13 255,99	- 589,25
Résultats définitifs 2020 en € :	392 820,39	335 256,76

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du mardi 13 juillet 2021

**COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGETS
DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE
MATERNEL PORCHEFONTAINE, MAISON ENFANCE YVELINES)
NOUVEL ENVOI - ANNULE ET REMPLACE SUITE A UNE
ERREUR MATÉRIELLE DANS LA SAISIE DES VOTES**

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Geoffroy BAX de KEATING

Votent POUR (41) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne prend pas part au vote (1) : Pierre Bédier.

Procurations (3) : Philippe Benassaya à Sonia Brau, Ingrid Coutant à Pierre Fond, Alexandra Rosetti à Grégory Garestier.